

ACCESSIBILITE PERSONNE HANDICAPEE

Lorsqu'elle est salariée, la personne en situation de handicap a accès aux mêmes dispositifs de formation que les autres salariés.

Pour cela, Humanis-Step s'adapte et s'engage à :

- Répondre à la demande de formation de personnes handicapées sans discrimination ;
- Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours.

Cf. Art. D5211-2 et suivants du Code du Travail

L'accueil au bureau situé au 1^{er} étage, sans ascenseur, à l'adresse suivante :

**Parc Technologique du Canal
Villa Sacramento
14, avenue de l'Europe
31520 RAMONVILLE SAINT AGNE**

ne permettant pas l'accès pour certaines personnes à mobilité réduite (fauteuil, handicap moteur ou autre ...), Humanis-Step propose de venir à votre rencontre par :

- Déplacement du formateur sur votre lieu de travail
- Déplacement du formateur dans une salle réservée hors du lieu de travail
- Séance de formation en visio : Skype, Zoom, Webex...

En fonction de vos besoins, nous adapterons :

- Un lieu de formation adaptée
- Une durée de formation adaptée
- Des outils et modalités pédagogiques adaptés
- Une évaluation des connaissances et des compétences adaptées.